

Michel Netzer

Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris

LES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE PARIS

HÉRITIÈRES des bibliothèques populaires établies dans les quartiers de Paris dans le dernier tiers du XIX^e siècle, les bibliothèques de lecture publique de la Ville de Paris répondent aux besoins d'information, de loisirs ou d'étude de la population parisienne (2 152 329 habitants au recensement de 1990) et des personnes travaillant à Paris. La quasi-totalité des collections (documents imprimés, sonores et audiovisuels) est en accès libre et destinée au prêt. Un important patrimoine documentaire est conservé en outre dans les quelques établissements spécialisés du réseau, qui sont également ouverts à tout public.

La situation actuelle

Au 1^{er} janvier 1992, le réseau municipal comprend 59 établissements qui se répartissent comme suit :

- 52 bibliothèques encyclopédiques de prêt, dont 10 grandes unités d'une superficie comprise entre 1 500 et 3 000 m² et 12 bibliothèques exclusivement pour la jeunesse. On dénombre au total 40 sections pour les adultes, 49 sections ou bibliothèques pour la jeunesse, 27 sections discothèques. Quelques établissements présentent la particularité d'avoir des fonds spécialisés ou thématiques (par exemple la bibliothèque des littératures policières à Mouffetard).
- une bibliothèque de prêt réservée au personnel de la Mairie de Paris (17, boulevard Morland).

– une médiathèque musicale, la Discothèque des Halles, incluant une discothèque de prêt, un fonds d'archives sonores et un centre de documentation musicale.

– 5 bibliothèques spécialisées : la Bibliothèque historique (600 000 volumes), la Bibliothèque administrative (460 000 volumes), la bibliothèque Forney (250 000 volumes), la bibliothèque Marguerite Durand (30 000 volumes) et la bibliothèque des Arts graphiques (7 000 volumes). Ces établissements possèdent en

outre d'importantes collections de documents graphiques ou iconographiques.

L'ensemble des établissements est directement rattaché au Bureau des bibliothèques de la Ville de Paris, qui est un service de la Direction des affaires culturelles. Le réseau dispose en outre d'un service technique (également en régie directe) qui centralise un certain nombre de tâches : commande, catalogage et équipement d'une grande partie des documents acquis par les bibliothèques de prêt,

Données chiffrées*

– *Superficie totale du réseau* : 50 000 m².

– *Effectif du personnel* : 847 postes budgétaires (conservateurs : 96, bibliothécaires-adjoints : 267, personnel de catégorie C ou D : 419, personnel ouvrier : 65).

– *Budget de fonctionnement (1991)* : 167,5 MF, soit une dépense par habitant de 77,80 F ; hors personnel, le budget affecté aux bibliothèques était en 1991 de 43 MF dont 22,8 MF étaient consacrés à l'acquisition de documents.

– *Collections des bibliothèques de prêt* : 2,2 millions de documents imprimés (dont 750 000 pour la jeunesse) ; 350 000 phonogrammes.

– *Collections des bibliothèques spécialisées* : 1,5 million de documents imprimés ; 2 millions de documents

iconographiques ; 70 000 phonogrammes.

– *Acquisitions des bibliothèques de prêt en 1991* : 185 000 documents imprimés, 48 500 phonogrammes (dont 36 159 disques compacts), 2 200 cassettes vidéo.

– *Nombre d'inscrits dans les bibliothèques de prêt* : 270 000, dont 66 000 en bibliothèques jeunesse et 42 000 en discothèques.

– *Nombre de prêts annuels* : 8 millions (documents imprimés : 6,3 millions, phonogrammes : 1,7 million).

– *Nombre d'entrées dans les bibliothèques spécialisées* : 200 000 ; nombre de documents communiqués : 250 000.

* Au 31 décembre 1991.

diffusion et échange des livres et de l'information, constitution d'une réserve centrale, etc.

Le développement du réseau de 1981 à 1991

Commencée à la fin des années 60, la modernisation du réseau s'est poursuivie et renforcée après 1977 sous l'impulsion du Maire de Paris, dont les efforts ont notamment porté sur la rénovation des locaux, le développement des sections jeunesse et des discothèques et la création de nouvelles bibliothèques pour améliorer la desserte du territoire parisien.

De 1981 à 1991, alors que les derniers comptoirs de prêt (anciennes bibliothèques de quartier implantées dans les écoles et ouvertes le soir) étaient progressivement fermés, 16 établissements nouveaux ouvraient leurs portes au public, parmi lesquels on peut citer les bibliothèques André Malraux dans le 6^e arrondissement (1983), Mouffetard dans le 5^e (1984), François Villon dans le 10^e (1985), la discothèque des Halles (1986), la médiathèque Jean-Pierre Melville dans le 13^e arrondissement (1989), sans compter quelques établissements de moindre importance et plusieurs bibliothèques pour la jeunesse. La superficie totale des bibliothèques de prêt a ainsi augmenté de 50 % au cours de ces dix années, tandis que le

nombre de livres par habitant passait de 0,7 à 1 (+ 30 %) et que le nombre de phonogrammes était presque multiplié par 3.

Les indicateurs d'activité témoignent du succès de cette politique de rénovation et d'extension du réseau parisien. Alors que le taux de pénétration de la population (rapport du nombre d'usagers actifs à l'effectif total de la population) était de 8,2 % en 1981, il s'établit en 1991 à 12,5 %. En 1981, avec 4,8 millions de documents prêtés, soit 2,2 prêts par habitant, Paris se trouvait à égalité avec des métropoles comme Vienne, Budapest ou Milan. Avec 3,7 prêts par habitant en 1991, la capitale française ne peut certes se comparer à Stockholm (6,7) ou Birmingham (8,4), mais elle a atteint le niveau de grandes villes d'Amérique du Nord telles Washington, Boston ou Montréal.

Les années 1990

L'ouverture en juillet 1989 de la médiathèque Jean-Pierre Melville, établissement multimédia et informatisé, marque un nouveau tournant dans le développement du réseau parisien de lecture publique. Les grandes orientations retenues par la Mairie de Paris sont les suivantes :

– poursuite de la création de nouvelles bibliothèques (janvier 1992 : mise en service de la médiathèque Edmond Rostand dans le 17^e arron-

dissement ; d'autres équipements sont programmés pour les années à venir) et d'un programme pluriannuel de remise en état des équipements existants ;

– introduction progressive des cassettes vidéo dans les établissements ;

– regroupement et réorganisation des services techniques communs au sein d'un nouveau service technique central installé dans des locaux plus vastes et dotés de moyens plus modernes qui en augmenteront considérablement les capacités (1^{er} semestre 1992) ;

– informatisation du réseau à l'aide d'un système intégré de gestion de bibliothèque fourni par la société CLSI ; constitution d'un catalogue collectif interrogeable de n'importe quel point du réseau (et, à terme, par le biais du minitel) et mise en place d'un service de prêt entre bibliothèques. Il s'agit d'une opération de très grande ampleur puisqu'elle concerne l'ensemble des établissements, y compris les bibliothèques spécialisées, et les services communs qui leur sont rattachés. Au terme du processus (1995), les Parisiens disposeront des services d'une bibliothèque municipale de prêt ou de consultation riche de plusieurs millions de documents, tout en conservant les avantages de la proximité et de la dimension humaine que leur offrent traditionnellement les bibliothèques de quartier.

Mai 1992